



### Le maintien des liens de parenté

Toutes les louanges vont à Allah, le Seigneur des mondes.

Et j'atteste qu'il y a de divinité que Allah, l'Unique, sans associé. Allah est au-dessus de toute ressemblance avec ses créatures. Et il est Celui qui voit tout et qui entend tout.

Et j'atteste que notre prophète Mohamed (صلى الله عليه و سلم) est son envoyé et serviteur.

Que les prières et le salut d'Allah soient sur Lui, sur Sa famille, sur Ses compagnons, ainsi que ceux qui les ont suivis dans le bien jusqu'au Jour Dernier.

Mes frères en Islam,

Je vous recommande, ainsi qu'à moi-même, la crainte d'Allah, le Puissant et le très Haut. Allah nous dit:

**{102. O Vous qui avez cru ! Redoutez Allah comme il doit être redouté. Et ne mourrez qu'en pleine soumission**

} SouRate 3 (Ali ImRan, La famille de ImRan)

Car le fait de craindre Allah, mes frères, ouvre les portes à toutes les sortes de bienfaits, et repousse toutes les sortes de malheurs.

Mes très chères sœurs, mes très chers frères,

L'un des buts principaux de notre noble religion est de construire une société pleine de clémence et de douceur, et qui baigne dans l'amour et la fraternité, une société qui, en étant soumise à Allah (=musulmane), est enveloppée par l'amour du bien et la générosité.

En effet, la famille est le cœur (*le noyau*) de la société. Et le bonheur dans la famille s'obtient à partir de la criante pieuse du Seigneur des mondes, et le maintien des liens familiaux (*Silatou RaHim*).

Et parmi les objectifs les plus importants de l'Islam, nous trouvons la protection et la fortification de la cellule familiale.

Dans un verset du QoR-Ane dans lequel Allah exprime ses commandements principaux, après la proclamation de l'Unicité divine, la bonté envers les pères et mères, vient en troisième position l'ordre d'Allah de maintenir (*de préserver*) les liens familiaux. En effet, Allah dit :

**{36. Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé. Agissez avec bonté envers (vos) père et mère, et avec les proches [...] .**

} SouRate 4 (Annisah, Les femmes)

Le prophète (صلى الله عليه وسلم) a également associé le maintien des liens familiaux avec l'adoration d'Allah, la prière rituelle (Salat) et l'aumône légale (Zakat).

Le compagnon Abi Ayoub Al-Ansari qu'un homme est venu faire la demande suivante au messager d'Allah (صلى الله عليه وسلم):

**"Annonce-moi une action grâce à laquelle je pourrais accéder au Paradis."**

Le prophète (صلى الله عليه وسلم) répondit :

**"- Que tu adores Allah sans rien lui associer**

**- Que tu accomplisses la Salat et que tu t'acquittes de la Zakat**

**- Que tu visites régulièrement tes proches (Silatou RaHim)"**

Récit unanimement reconnu authentique.

Et les communautés qui nous ont précédés ont également reçu l'ordre du Silatou RaHim. Allah dit:

{83. Et [*rappelle-toi*], lorsque Nous avons pris l'engagement des enfants d'Israël de n'adorer qu'Allah, d'user de bonté envers les pères, les mères, et les proches parents [...] .

} SouRate 2 (Al-Baqarah, La vache)

Et le prophète (صلى الله عليه وسلم) a appelé au Silatou RaHim dès le début de la révélation. En effet, 3Amrou Bin 3Abasa raconte le récit suivant :

**"Je suis arrivé à La Mecque au début de la révélation. J'eus à ce moment-là une conversation avec le prophète (صلى الله عليه وسلم), dans laquelle je lui demandais:**

**"Qui es-tu?"**

Le prophète (صلى الله عليه وسلم) me répondit :

**"Je suis un prophète."**

**"Et qu'est-ce qu'un prophète?" lui dis-je.**

Il me répondit (صلى الله عليه وسلم):

**"J'ai été envoyé par Allah."**

Je continuai:

**"Quel message Allah t'a-t-il demandé de transmettre?"**

Il me répondit (صلى الله عليه وسلم):

**"- Le maintien des relations avec les proches (Silatou RaHim),**

**- l'élimination des idoles,**

**- et la proclamation de l'Unicité divine."**

Récit rapporté par Al-Hakim (ra)

Et lorsque l'empereur Heraclius demanda à Abou Soufian (ra):

"Que vous demande-t-il (*Mohamed*)?" Abou Soufian (ra) répondit :

**"Il nous dit : "N'adorez qu'Allah Seul, et ne Lui associez personne."**

**Il prêche la prière, et nous demande d'être de bonne foi, d'avoir des mœurs pures et de rester unis avec nos proches."**

Récit unanimement reconnu authentique.

Et le prophète (صلى الله عليه وسلم) a également appelé au Silatou RaHim à son arrivée à Médine. En effet, Abdullah Ibn Salam (ra) raconte:

**"Lorsque le prophète de Dieu entra pour la première fois à Médine, les gens se précipitèrent sur lui, et j'en faisais partie. Lorsque je vis son visage, et après l'avoir scruté je sus que ce n'était pas le visage d'un menteur-- mais plutôt le visage du maître des Messagers. La première chose que je l'ai entendue dire était :**

**"Ô gens, répandez la paix et le salut parmi vous, nourrissez-vous les uns les autres et préservez les liens familiaux et priez la nuit lorsque les gens dorment ... et vous entrerez au Paradis en paix. ""**

Récit rapporté par AttiRmidhi & Ibnou Majah.

Le maintien des liens familiaux (Silatou RaHim) a été demandé par le prophète ( صلى الله عليه و سلم ), même dans le cas où les proches se détourneraient de nous. Abou Dharr (ra) dit:

**"Mon bien-aimé ( صلى الله عليه و سلم ) m'a recommandé de visiter mes proches, même si mes proches me tournent le dos."**

Le maintien des liens familiaux (Silatou RaHim) a aussi été signalé par le prophète ( صلى الله عليه و سلم ), comme étant un signe de la foi (Al-Imane). Il dit ( صلى الله عليه و سلم ):

**"Celui qui croit en Allah et au Jour Dernier, qu'il veille au maintien des relations avec ses proches."**

Récit unanimement reconnu authentique.

D'ailleurs, Allah a reproché aux non-croyants de Qoraich, d'avoir rompu les liens familiaux. Allah dit à propos d'eux:

**{10. Ils ne respectent, à l'égard d'un croyant, ni lien de parenté ni pacte conclu...**

} SouRate 9 (Attawbah, Le Repentir)

Mes frères,

La pratique du Silatou RaHim revient à obéir aux parents, et ceci même après leur disparition. Un homme trouva le Prophète ( صلى الله عليه و سلم ) et lui dit :

**"Après la mort de mes parents, suis-encore redevable envers eux ?"**

"Oui", dit le Prophète ( صلى الله عليه و سلم ), et il ajouta :

**"Il te reste quatre devoirs à accomplir : prier pour eux, demander à Dieu de leur pardonner, accomplir leurs engagements à leur place (dette par exemple) et bien traiter leurs amis et leurs parents proches. Voilà ce qui te reste à faire après leur mort."**

Récit rapporté par Abou Dawoud.

Lorsqu'Allah a instauré les liens familiaux, le RaHim, il a donné à cette relation un de noms qu'il s'est donné à lui-même : ARRAHIM. Et Allah a promis de maintenir le lien avec les croyants qui maintiennent les liens parentaux. Le Prophète ( صلى الله عليه و سلم ) nous rapporte qu'Allah a annoncé au RaHim lui-même :

**"Ne seras-tu pas satisfait que je préserve Mon lien avec le croyant qui te préserve? Et que je coupe Ma liaison avec celui qui coupe sa liaison avec toi."**

Le RaHim répondit:

"Certes oui Seigneur (*Je serais satisfait*)."

Allah dit Allah:

**"Et bien je te l'accorde!"**

Récit unanimement reconnu authentique.

Et il dit ( صلى الله عليه و سلم ): **"Le RaHim (les liens de parenté) est attaché au Trône d'Allah (Al-3Arsh). Il dit : "Qui me coupe, qu'Allah s'éloigne de lui. Et quiconque me maintient, que Allah s'attache à lui!"**